



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## décentralisation

Question écrite n° 20350

### Texte de la question

M. Roland Blum attire l'attention de M. le ministre délégué aux libertés locales sur l'information des réformes relatives à la décentralisation. La loi constitutionnelle du 28 mars 2003 a permis d'inscrire dans la Constitution ce modèle d'organisation du pouvoir dans notre Etat profondément unitaire. Les mois qui ont précédé ce vote historique des assemblées ont été riches en débat. En effet, des « assises des libertés locales » ont été organisées sous l'égide du Premier ministre dans différentes villes et ont permis des rencontres et échanges fructueux entre le Gouvernement, les élus locaux et les citoyens sur la décentralisation. Considérant que cette réforme est un véritable progrès pour l'architecture institutionnelle, politique et citoyenne française, il lui demande donc de lui indiquer si des rencontres ou des forum citoyens similaires vont être organisés avant la discussion au Parlement des lois de mise en oeuvre de la décentralisation afin que ces réformes fondamentales soient mieux comprises par les citoyens et soient donc une réussite pour notre pays.

### Données clés

**Auteur :** [M. Roland Blum](#)

**Circonscription :** Bouches-du-Rhône (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 20350

**Rubrique :** État

**Ministère interrogé :** libertés locales

**Ministère attributaire :** intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 23 juin 2003, page 4948